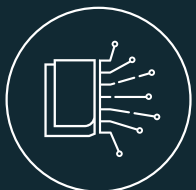


Synthèse des recommandations

Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques



ALIGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Utiliser la notion d'alignement pédagogique comme repère implique de :

- Réfléchir aux objectifs pédagogiques de l'usage (ou non) de l'IA générative;
- Déterminer comment, s'il y a lieu, elle peut contribuer à l'apprentissage et à l'enseignement.

Les personnes enseignantes sont les mieux placées pour déterminer les contextes dans lesquels l'emploi de l'IA générative peut être bénéfique.

Pour qu'elles soient en mesure de bien identifier ces éventuels usages ainsi que leurs risques, elles devraient toutefois bénéficier de diverses formes de soutien.

Gouvernement du Québec

- Soutenir les activités de recherche visant à documenter les usages de l'IA générative en enseignement supérieur et leurs impacts sur les apprentissages.

Ministère de l'Enseignement supérieur

- Établir une structure collaborative de concertation nationale;
- Promouvoir un usage raisonné et éthiquement responsable de l'IA générative;
- Réaffirmer la prérogative des personnes enseignantes pour ce qui est de décider d'utiliser ou non l'IA générative, dans le respect de leur autonomie professionnelle et du principe de liberté académique.

Établissements d'enseignement supérieur

- Soutenir la mutualisation des expertises, des initiatives, des pratiques et des balises;
- Réaliser une veille permanente et coordonnée de même qu'un transfert de connaissances.



INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

L'intégrité académique désigne une disposition à poursuivre des activités de recherche, d'apprentissage et d'enseignement de manière honnête et exempte de fraude ou de tricherie.

Le CSE et la CEST soulignent l'importance de concevoir l'intégrité académique comme une responsabilité partagée et non individuelle :

Responsabilités communes

- Soutenir la mutualisation des expertises, des pratiques, des initiatives et des balises;
- Favoriser un climat de confiance entre les personnes enseignantes et les personnes étudiantes.

Ministère de l'Enseignement supérieur

- Confier à la structure collaborative le mandat de formuler des lignes directrices et des balises qui devraient respecter l'autonomie des établissements et des personnes enseignantes et la liberté académique;
- Offrir un soutien accru au développement professionnel.

Établissements d'enseignement supérieur

- Favoriser la discussion et l'ouverture entre le corps enseignant et la population étudiante.

Personnes enseignantes

- Préserver leur jugement et leurs responsabilités professionnelles lors d'éventuelles délégations de tâches à l'IA générative;
- Proposer des consignes et des évaluations adaptées.

Personnes étudiantes

- S'assurer de l'exactitude du contenu de leurs productions, dans le respect des critères d'intégrité académique.



COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

La démocratisation des systèmes d'IA générative représente une occasion de réaffirmer l'importance de la formation continue à la compétence numérique destinée aux personnes enseignantes, aux personnes étudiantes, aux cadres, aux professionnels et au personnel de soutien. Le ministère de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle structurant pour contrer les inégalités numériques et combler les besoins en matière de développement de la compétence numérique.

Ministère de l'Enseignement supérieur

- S'assurer que la capacité d'anticipation des établissements par rapport au numérique soit pérenne;
- Actualiser le Cadre de référence de la compétence numérique sous forme de continuum du préscolaire à l'enseignement supérieur (en collaboration avec le ministère de l'Éducation);
- Affirmer le caractère essentiel du développement de la littératie de l'IA et de la compétence numérique, notamment dans ses politiques;
- Financer les initiatives locales de formation et de production de contenu en soutien au développement de la compétence numérique;
- Soutenir la capacité des établissements à maintenir à jour et à développer leurs infrastructures technologiques.

Établissements d'enseignement supérieur

- Rééquilibrer les tâches des personnes enseignantes de manière à favoriser la formation;
- Favoriser l'embauche de personnel de soutien;
- Assurer un accès équitable au développement de la compétence numérique.

Gouvernement du Québec

- Soutenir les activités de recherche publique et de transfert de connaissances ayant pour fins d'étudier les impacts de l'utilisation de l'IA générative en enseignement supérieur, en matière d'iniquités entre les personnes étudiantes et de les diminuer, le cas échéant.



QUALITÉ DE L'INFORMATION

Malgré ses performances, l'IA générative produit souvent des affirmations fausses ou approximatives (mésinformation). Les informations produites par les outils d'IA générative peuvent aussi être porteuses de certaines valeurs, croyances ou interprétations susceptibles de reproduire ou d'amplifier des biais sociaux.

Établissements d'enseignement supérieur, personnes enseignantes et personnel de soutien

- Expliquer aux personnes apprenantes les risques posés par les outils d'IA générative relativement à la qualité de l'information;
- Inviter les personnes étudiantes à diversifier leurs sources d'information, en s'appuyant notamment sur les sources primaires et sur l'expertise des personnes enseignantes.

Toutefois, des démarches générales d'encadrement et de normalisation de l'IA générative, notamment par des mécanismes d'audit, seront essentielles à la mitigation de ces risques.



AUTRES ENJEUX ÉTHIQUES

Il est possible de s'abstenir d'utiliser un outil d'IA générative pour des considérations sociales ou environnementales, même si celui-ci présentait d'éventuels bénéfices sur le plan pédagogique. C'est pourquoi les enjeux suivants devraient faire l'objet de recherches plus approfondies :

- Qualité et accessibilité des services psychosociaux (impact des robots conversationnels);
- Protection de la vie privée;
- Propriété intellectuelle et droits d'auteur;
- Impact environnemental de l'IA générative.

Ministère de l'Enseignement supérieur

- Soutenir des activités de sensibilisation continue des personnes enseignantes et étudiantes à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité.

Gouvernement du Québec

- Travailler, en collaboration avec l'écosystème québécois de l'IA, à offrir des solutions d'IA générative responsables.

Personnes enseignantes

- Expliquer les risques relatifs aux renseignements personnels et aux droits d'auteur de l'utilisation de l'IA générative en contexte pédagogique, obtenir le consentement des personnes étudiantes le cas échéant et prévoir des solutions de remplacement en cas de refus.

- **Comment citer:** Conseil supérieur de l'éducation et Commission de l'éthique en science et en technologie (2024). *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, Québec, Le Conseil; La Commission, 113 p.

cse.gouv.qc.ca/ia-generative-ens-superieur

ethique.gouv.qc.ca/fr/publications/iagenerative

